

L'an deux mil dix-huit, le dix-huit septembre à vingt heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Max Passelaigue, Maire.

Etaient présents : Max PASSELAIGUE, Jean Claude MOSER, Patricia LALOS, Philippe COUSIN, Maryse REDUREAU, Valérie HUART, Christiane DUBRETON, Nathalie GONCALVES, Michèle BONRAISIN, Yves RABANT, Bernard TRONCHET Patrick LEMOINE.

Absents excusés : Jacky GARNIER, Virginie HAAS, Caroline LEGENVRE, Claudine BEYER, Bruno HAMELIN, Frédéric TOTAIN.

Procurations : Jacky GARNIER à Max PASSELAIGUE

Secrétaire : Patricia LALOS

Convocation et affichage : 12/09/2018    Conseillers en exercice : 18    Présents : 12    Votants : 13

---

Chaque conseiller municipal ayant reçu un exemplaire du compte-rendu de la séance précédente, les grandes lignes du dernier conseil municipal sont rappelées. Aucune remarque n'est faite.

---

### **2018/034 - Urbanisme : PLU approbation de la modification simplifiée n°1**

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 123.13 et R 123.19

Vu la loi 86.630 du 12 Juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement

Vu la délibération du 26 juin 2018, le conseil municipal a prescrit la modification simplifiée n° 1 après la révision n°3 approuvée le 12 septembre 2017 du Plan Local d'Urbanisme de SAINT-PAVACE

Vu La mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme a eu lieu pendant 41 jours, du 16 juillet 2018 au 24 août 2018,

Considérant qu'il n'y a eu aucune visite et aucune observation sur le registre

Considérant que le projet ne remet pas en cause l'économie générale du PLU de la commune

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'approuver le dossier de modification simplifiée n° 1 après la révision n°3 approuvée le 12 septembre 2017 du Plan Local d'Urbanisme de SAINT-PAVACE.**

La présente délibération fera l'objet conformément aux articles R 123.24 et R 123.25 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention dans un journal local.

Le dossier approuvé de modification simplifiée n° 1 après la révision n°3 approuvée le 12 septembre 2017 du Plan Local d'Urbanisme de SAINT-PAVACE est tenu à la disposition du public à la mairie ainsi qu'à la Préfecture aux jours et heures d'ouverture des bureaux.

### **2018/035 - Renouvellement du bail de la boulangerie**

Le bail commercial de la boulangerie a été signé pour 9 ans à compter du 1/11/2006 au 31/10/2015.

Il s'est prolongé tacitement depuis 2015.

Il est proposé de régulariser par acte notarié la durée du bail, et modifier le nom des gérants de la société NCPN

– M. Olivier Chevalier et M. Guillaume Bruneau.

Les conditions resteraient inchangées :

- Loyer annuel actuel : 6 868.41 €, payable mensuellement.
- Révision le 1/11 de chaque année en fonction de l'indice du coût de la construction (base 1er trimestre 2017 : 1650)

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise le Maire à signer l'acte de renouvellement du bail du 01/11/2015 pour 9 ans, soit jusqu'au 31/10/2024, dans les conditions ci-dessus.**

### **2018/036 - Personnel : frais de formation**

La commune a obtenu un emploi d'insertion dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC), pour le service périscolaire pendant 9 mois du 31/08/2018 au 30/05/2019.

Le contrat de travail est de 24H hebdomadaires, participation de l'Etat à 50% sur 20 H.  
L'employeur s'engage à prendre en charge la formation du jeune recruté pour l'accompagner dans son projet professionnel.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte** de financer la formation préparant au CAP petite enfance avec le CNED à hauteur de 1890 €.

Les crédits seront inscrits en dépenses au budget 2018 de la commune, dans la décision modificative n°2.

#### 2018/037 – Budget : Décision modificative n°2

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal** décide l'inscription des crédits nécessaires pour le recrutement de l'emploi PEC :

COMMUNE			
Dépenses		Recettes	
FONCTIONNEMENT			
6184	Organisme de formation (cned)	1 900	
64168	Personnel - emploi d'insertion	4 720	6419 remboursement salaires PEC 1 720
0,21	Dépenses imprévues	-4 900	
Total		1 720	1 720

#### 2018/038 – Fiscalité professionnelle : mise en conformité suite FPU

Notre dossier fiscal doit être en conformité avec la fiscalité de la Communauté de Communes -Fiscalité Professionnelle Unique (FPU). La CdC perçoit la totalité des produits issus de la fiscalité professionnelle (ex-TP, CET, CVAE).

Nos délibérations établies au titre des taxes professionnelles sont devenues inutiles.

Aussi, afin de régulariser la situation, et **après en avoir délibéré, le Conseil municipal** décide de rapporter toutes les délibérations prises antérieurement en matière de fiscalité professionnelle.

#### 2018/039 – Communauté de communes : convention prestations techniques

La Communauté de communes propose un projet de convention de prestation de service à passer entre les communes membres afin d'assurer des travaux d'entretien, de maintenance et de petites réparations sur le patrimoine communautaire (pour St Pavace, la salle de tennis couverts).

Un prix horaire fixe est proposé sur la base de 21 € incluant les frais de déplacement.

Vu les dispositions du CGCT, notamment son article L.5216-7-1

Vu la délibération n°2018-106 du 10 Septembre 2018 de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe,

Considérant que la présente convention n'entraîne pas transfert de compétence,

Considérant l'exposé de M Le Maire,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la prestation de services** relative à la maintenance et aux réparations des bâtiments communautaires implantés sur la commune.

Le Maire est autorisé à signer la convention et tout document y afférent.

#### 2018/040 – Bateau à chaînes : convention de partenariat

Le projet de franchissement de la rivière Sarthe au moyen d'un bac à chaînes entre les communes de La Chapelle Saint-Aubin et de Saint- Pavace va aboutir dans les prochaines semaines.

Une convention de partenariat doit être établie pour :

- définir les modalités de collaboration entre les parties
- décrire les modalités d'installation des équipements du bac à chaînes reliant les rives de la Sarthe
- dresser les conditions générales d'exploitation liées à son bon fonctionnement.

La commune de Saint-Pavace s'engage à :

- financer les travaux d'aménagement du ponton sur la rive gauche de la rivière Sarthe (12 024 € TTC)
- subventionner la commune de La Chapelle Saint Aubin pour l'acquisition du bac à chaînes à hauteur de 50% du coût hors taxe (9200 € HT)

Le planning de réalisation de cette opération est prévu ainsi :

Lundi 24 septembre : réalisation de la cale de mise à l'eau, côté La Chapelle St Aubin

Lundi 15 octobre : réalisation du ponton, côté St Pavace

Lundi 29 octobre : mise à l'eau du bateau

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la convention à passer avec la commune de La Chapelle St Aubin et autorise le Maire à signer la convention et tout document y afférent.**

➤ Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations :

2018/028	02/07/2018	Sous-traitance au marché HRC	ESVIA	12 528.20 € HT
2018/029	02/07/2018	DIA Vte Mary Rue de Touraine		
2018/030	02/07/2018	DIA Vte Mortier route de Coulaines		
2018/031	24/04/2018	Mission d'études géotechniques pour le giratoire rue du Monnet/Rte de Coulaines	CBTP	2 452 € HT
2018/032	25/05/2018	Marché débiètre assainissement	SOGEA	10 270 € HT
2018/033	12/07/2018	DIA Vte Dionis de Sejour 2 rue du Petit Vignard		
2018/034	26/07/2018	DIA Vte Evrard 2 square du Patis		
2018/035	16/08/2018	DIA Vte DUMONT – 27, rue Belle Vaudière		
2018/036	24/08/2018	Avenant I marché travaux rue Rivière	HRC	5 310.71 HT
2018/037	24/08/2018	Avenant I entretien voirie 2017	E Lochard Beaucé	1 315.40 HT
2018/038	03/09/2018	Emprunt espace mairie et salles asso. <i>taux fixe 1,64% - 20 ans – frais dossier : 300€</i>	Crédit Mutuel	300 000 €
2018/039	03/09/2018	emprunt réhabilitation assainissement <i>taux fixe 1,64% - 20 ans – frais dossier : 80€</i>	Crédit Mutuel	85 000 €
2018/040	03/09/2018	emprunt aménagt rue Rivière <i>taux fixe 1,64% - 20 ans – frais dossier : 170€</i>	Crédit Mutuel	176 000 €
2018/041	14/09/2018	BET béton armé opération espace mairie	SIGMA	6 900 € HT

➤ Comptes rendus commissions et CDC

**Commission voirie**

Fin des travaux de la rue de la Rivière.

Le débitmètre pour le réseau d'assainissement est en cours de livraison. Le Mans métropole a commencé les mesures en limite de commune

Réfection définitive de la tranchée en enrobé rue de la Rivière/de Provence – Etude à prévoir pour la réfection de la 2<sup>ème</sup> tranche de la rue de la Rivière

**Commission sociale et scolaire**

Rentrée scolaire : 172 élèves (54 mat + 118 primaires), avec nouveau rythme de 4 jours

Baisse des inscriptions dans les services périscolaires matin et soir

Alsh communautaire : mercredi : 4 enfants de St Pavace – bilan de l'été positif

**Commission animation, CME**

Elections CME en octobre – pose du totem réalisé avec les enfants avant le départ des 6ème

Voyage à Paris avec le CME le mercredi 17 octobre : visite du Panthéon et du Sénat

Commémoration du centenaire de l'Armistice 11 Novembre avec les anciens combattants

Préparation avec les associations d'une manifestation pour le Téléthon les 8 et 9/12/18

**Communauté de communes**

Présentation du rapport d'activité de Maine Cœur de Sarthe 2017

**Prochain conseil municipal : mardi 23 octobre 2018**

Nom	Signature
Max PASSELAIGUE	
Jean-Claude MOSER	
Patricia LALOS	
Philippe COUSIN	
Maryse REDUREAU	
Jacky GARNIER	Absent excusé Procuration à M Passelaigue
Christiane DUBRETON	
Yves RABANT	
Bernard TRONCHET	

Nom	Signature
Patrick LEMOINE	
Michèle BONRAISIN	
Nathalie GONÇALVES	
Claudine BEYER	Absente excusée
Valérie HUART	
Bruno HAMELIN	Absent excusé
Frédéric TOTAIN	Absent excusé
Virginie HAAS	Absente excusée
Caroline LEGENVRE	Absente excusée